



SAMOIS INFO

N° 26 – septembre 2019

Chères Samoisiennes, chers Samoisiens,

Nous espérons que vous avez tous passé un bel été malgré les épisodes de canicule.

C'est déjà la rentrée avec d'incontournables rendez-vous :

- **Du vendredi 30 août au dimanche 1er septembre**, la traditionnelle fête patronale sur la Place.
- **Vendredi 6 septembre** de 17h à 20h les associations Samoisiennes vous inviteront à découvrir leurs multiples activités lors du forum qui se tiendra dans la cour du foyer. Nous avons la chance d'avoir à Samois une trentaine d'associations dynamiques qui nous proposent une palette d'activités très variées.
Pourquoi ne pas privilégier le « local » et « l'écologie » en évitant de prendre la voiture ?
- **Dimanche 8 septembre** « les Arts de Vivre » vous invitent, comme chaque année, à participer à la messe et à la procession de la saint Fiacre jusqu'au Foyer Django Reinhardt, patron des jardiniers très nombreux à Samois.
- **Jeudi 19 septembre**, venez fêter les 5 ans du marché à partir de 17h (jeux pour les enfants).
- **Du vendredi 20 au dimanche 22 septembre** pour les journées nationales du patrimoine les membres du comité histoire et patrimoine souhaitent faire découvrir ou redécouvrir votre village.

Tous ces rendez-vous seront l'occasion de nous retrouver, de partager des moments conviviaux et développer le lien social dont nous avons tous besoin. Nous avons la chance d'avoir une place au cœur du village, les deux soirées d'ouverture du festival Django Reinhardt en sont le parfait exemple.

Participons et soutenons les organisateurs pour faire vivre Samois.

Un merci aux pêcheurs qui ont débroussaillé les bords de Seine pour leur concours du 1er septembre.

Comme nous l'avons fait depuis plusieurs numéros nous continuons notre information sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, la **CAPF** et ses compétences :

- ♦ le règlement local de publicité,
- ♦ le ramassage de déchets par le **Smictom** et les relations que nous avons avec eux,
- ♦ l'eau et l'assainissement.

En collaboration avec le commissariat de police de Fontainebleau, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations, un nouveau dispositif, la sécurité du quotidien, plus proche des citoyens, va être mis en place.

Point sur les grandes réalisations sur la commune :

Le Pôle santé ouvrira très prochainement, Madame Bichon Lhermitte vous donnera toutes les informations utiles.

Le Pôle enfance sortira de terre d'ici peu.

Le cimetière, devenu trop petit, est agrandi ; les travaux seront terminés fin-septembre.

Un Samois info donc un peu dense mais qui avec le site nous permet de vous donner un maximum d'informations et d'explications sur la vie de notre village.

**Bonne rentrée à tous,
Marc Montenvert
Adjoint au Maire**

Merci et adieu Salah,

Bien connu des voyageurs du car, Salah HADDADOU nous a quittés le 4 août. Il était retourné en Algérie depuis qu'il ne se sentait pas bien.

Nous regretterons tous sa gentillesse et son dévouement comme Samoisien de longue date.

Nous témoignons toute notre sympathie et notre émotion à sa famille.

Rédaction : mairie de Samois-sur-Seine, 77920

Rentrée scolaire 2019

Comme l'année dernière quatre jours de classe, quatre classes en élémentaire et deux classes en maternelle.

A l'école élémentaire, deux départs et deux arrivées.

Nous souhaitons une bonne retraite à Mme Joly (CE2) et une bonne suite de carrière à Mme Catherine, binôme de direction, nommée dans une autre école. Nous ne connaissons pas encore la personne qui la remplacera.

Nous accueillons Mme Corinne de Olivera en remplacement de Mme Joly.

Effectifs et compositions des classes (sous réserve de modifications pendant les vacances) :

103 élèves : 22 CP, 15 CE1, 16 CE2, 30 CM1, 20 CM2, repartis en 4 classes

22 CP avec M. Demenais

25 (15 CE1, 10 CE2) avec Mme de Olivera

28 (6 CE2, 22 CM1) avec Mme Lenoir

28 (8 CM1, 20 CM2) avec Mme Renard

Mêmes intervenants : M. Ganivet en EPS et Mme Parcheminier en musique dont le remplacement sera assuré pendant son congé de maternité de novembre à mars.

A l'école maternelle

50 enfants : 18 petits, 13 moyens et 19 grands repartis en 2 classes avec Carine da Silva aidée de Virginie et Cathy Deguelte aidée d'Emmanuelle.

Les ateliers musique et potager sont maintenus.

La classe des grands a été repeinte et équipée de ventilateurs pendant les vacances.

Bonne rentrée à tout le monde !



Le programme des journées du patrimoine



Vendredi 20 septembre

17 h - Pose de la plaque *Parvis de l'église* et inauguration de celle **en hommage aux princes Troubetskoï et Orloff**, propriétaires du château de Bellefontaine et bienfaiteurs de la commune.

RDV Parvis de l'église, rue Auguste Joly

Samedi 21 septembre

15h - La compagnie du Proscenium (les lavandières en 2018) invite à une **promenade-théâtre** autour de textes de Maupassant.

RDV cour du foyer Django Reinhardt

17h30 - Conférence par Monique Berger suivie d'une dédicace : ***Le monde mystérieux des insectes : vie, amours et métamorphoses***
Foyer Django Reinhardt, 2 rue Gambetta

Dimanche 22 septembre

À partir de 10h :

Exposition : Cartes postales anciennes de Samois
Fouilles archéologiques du Bas-Samois et du site de la villa gallo-romaine

Vente : Livres et cahiers samoisiens édités par l'association des Amis de Samois
Livre des éditions AKFG Samois, Héricy 1900

Cour du foyer Django Reinhardt, 2 rue Gambetta

11h - Accrochage à la bibliothèque d'un dessin de Cocteau dédié à son ami Lo Duca et **inauguration** de la plaque rappelant la carrière de ce dernier.

Bibliothèque Lo Duca, 2 rue Gambetta

14h30 - L'histoire de Samois : promenade dans le village avec Josette Ripoll

RDV place de la République

15h30 - Rando archéologique à la découverte du site de la villa gallo-romaine puis des bords de Seine avec Jean Soulat, archéologue

RDV au carrefour Bd A. Briand, rue Fouquet, rue Auguste Joly, rue du Puits Bardin

16h30 - Visite du site des fouilles archéologiques du Bas-Samois avec Jean Soulat, archéologue

RDV en bas de la rue du Bas-Samois

Le château de Bellefontaine et la famille Troubetskoï et Orloff

Il a été question très souvent du château de Bellefontaine ces derniers temps. Lors des journées du patrimoine 2019, le 20 septembre, une plaque sera dévoilée en hommage et remerciement à la famille Troubetskoï et Orloff qui l'a habité de longues années.

Rappelons qui ils furent et ce que nous leur devons.

À partir du XIXe siècle, le château de Bellefontaine, dont le domaine se situe entre les communes de Samois-sur-Seine et Avon, fut la propriété d'aristocrates et diplomates russes. Jusqu'aux années 1780, le domaine du château appartenait au prieuré de Saint-Nicolas des Basses-Loges d'Avon, et était surnommé, pour une raison inconnue, «Le Chaudron» ou «La Chaudière». Au début du XIXe siècle, il devient propriété du prince de Tarente, duc de la Trémoille. L'édifice actuel, construit autour de 1900 par l'architecte Henri Grand-Pierre, spécialisé dans la construction d'hôtels particuliers parisiens, se compose d'un corps central, d'une tour carrée et de jardins d'hiver. Des colonnades ouvrent sur un parc privé, attenant à la forêt de Fontainebleau.

Au milieu du XIXe siècle, le château entra en possession du prince Nicolas Troubetskoï (1807-1874).

Le prince et sa femme Anna Goudovitch s'installèrent en France après la naissance de leur fille Catherine en 1840 à Paris, louant le château de Bellefontaine comme résidence d'été. En 1856 ils achetèrent le domaine à la princesse de Tarente et s'y installèrent, entreprenant des travaux dans le château et dans le parc. En 1866 le domaine à lui seul comptait quarante et un habitants recensés à Samois. Il reçoit des romanciers russes tels qu'Ivan Tourgueniev qui réside fréquemment au Château de Bellefontaine pour écrire.

Le 21 mai 1858 fut célébré à Paris le mariage de Catherine Troubetskoï avec le Prince Nicolas Orloff, lignée russe plus prestigieuse encore que celle des Troubetskoï.

Le prince Troubetskoï fut considéré par les habitants de Samois comme un bienfaiteur et un mécène. Très pieux, il fit bénéficier l'église de Samois de nombreux objets mobiliers dont l'orgue et un nouveau Chemin de croix. Il contribua surtout à la construction d'un nouveau presbytère entre 1865 et 1867 et fit don du jardin qui l'entoure,

Il soutint activement la population lors de l'occupation prussienne de 1870-1871. Durant cette période, il joua un rôle de médiateur auprès des Prussiens, auxquels il se présentait en costume national russe, et parvint à éviter des réquisitions et des exécutions d'otages. Il participa aussi aux dépenses de l'invasion (impositions prussiennes et dédommagement des pertes les plus importantes subies par la population samoisienne).

A la suite de ces événements, les habitants de Samois reconnaissants firent réaliser en son honneur une statuette en argent du Sacré-Cœur de Jésus, retrouvée par hasard en 2010 et conservée désormais dans l'église du village. Elle porte l'inscription « Au prince Troubetskoï les habitants de Samois reconnaissants. 1870-1871-1872. »

L'empreinte de Troubetskoï se retrouve aussi dans la forêt de Fontainebleau où il fit construire un abri dédié à sa femme, Anna.

Après sa mort, le château servit de résidence à son gendre, le prince Nicolas Orloff (1827-1885). Celui-ci accomplit sa carrière militaire comme officier de l'armée russe et devint aide de camp de l'Empereur Nicolas I^{er}; il fut grièvement blessé en 1854 lors du siège de Silistrie au cours de la guerre de Crimée. Il embrassa ensuite une carrière diplomatique.

Ambassadeur de Russie à Bruxelles, Paris puis Berlin, il épousa Catherine, fille de Nicolas Troubetskoï en 1858, et devient propriétaire du château de Bellefontaine après la mort de ses beaux-parents et de sa femme. Son père est le prince Alexeï Fiodorovitch Orloff (1787-1862), militaire russe qui combattit Napoléon de 1805 à 1815. C'est en l'honneur de sa visite au château que le cuisinier français Urbain Dubois inventa la fameuse recette du rôti de veau dit Orloff.

Après la guerre de 1870, Nicolas Orloff devint un fervent partisan de la paix et joua un rôle de médiateur entre la France et l'Allemagne pour éviter une reprise des hostilités entre les deux nations. Parallèlement, il contribua à la constitution de l'Alliance franco-russe qui entre en vigueur en 1892 et milita par ailleurs pour l'abolition des punitions corporelles au sein de l'armée russe.

Lié au milieu artistique des Russes de Paris, il fut également le président de l'Association d'entraide et de bienfaisance des artistes russes de Paris. À la mort de Nicolas Orloff, en 1885, un service funèbre fut célébré dans le château, selon le rite orthodoxe, par l'archimandrite Prilejaev, avec les chœurs de l'église, en présence du nouvel ambassadeur russe, le baron Arthur von Mohrenheim. Rendant les honneurs militaires, des troupes françaises (deux compagnies d'infanterie, deux escadrons du 15e régiment de chasseurs avec étendard et fanfare et deux batteries d'artillerie) participèrent au cortège du château de Bellefontaine au cimetière de Samois.

Le château est alors légué au fils de Nicolas Orloff, Alexis puis à son frère Wladimir, conseiller personnel de l'empereur Nicolas II, qui se réfugia en France après la Révolution russe. Il en resta propriétaire jusqu'à sa mort en 1927. Pendant 50 ans, Alexis, Wladimir et leurs descendants subventionnèrent l'hospice et le bureau de bienfaisance de Samois. La propriété fut vendue une première fois en 1937 puis en 1942, la ville de Paris en devint propriétaire.

Josette DUFOR

Joseph-Marie LO DUCA (1910-2004)

Né à Milan le 18 novembre 1910, Joseph-Marie publie à 16 ans un premier ouvrage futuriste qui lui vaudra une certaine notoriété dans le milieu littéraire italien. Traduite en français, son œuvre enthousiasme de grands auteurs comme André Breton, Paul Valéry et Jean Cocteau qui préfacera *le Journal secret de Napoléon Bonaparte*. Ils le poussent à venir s'installer en France.

Passionné de cinéma, il publie de nombreux ouvrages de référence sur le sujet et fonde les Cahiers du cinéma en 1951 avec Jacques Doniol-Valcroze et André Bazin. Il dirige également la Bibliothèque Internationale d'Erotologie publiée par les éditions Pauvert. Son plus grand succès littéraire reste *le Journal secret de Napoléon Bonaparte*, édité en 1948. Beaucoup crurent que ce journal était une découverte posthume.

Joseph-Marie LO DUCA est mort le 6 août 2004 à Samois-sur-Seine où il s'était installé.

Josette DUFOR

Le balisage des sentes de Samoïs

Le village de Samoïs-sur-Seine compte de nombreuses voies piétonnes, dénommées souvent du nom générique de Sentes. Elles portent, en fonction de leur importance ou de leur nature, le nom de ruelle, de chemin, de sentier ou de passage. Nous en comptons 29 pour 4 100 mètres de cheminement cumulés.



En cas de crue de la Seine, elles sont indispensables pour relier le Bas-Samoïs et le haut du village. Dans le haut Samoïs, elles étaient utilisées, avant le « tout voiture », comme liaisons piétonnes *-nous dirions aujourd'hui liaisons douces-* entre les rues du village tracées en étoile.

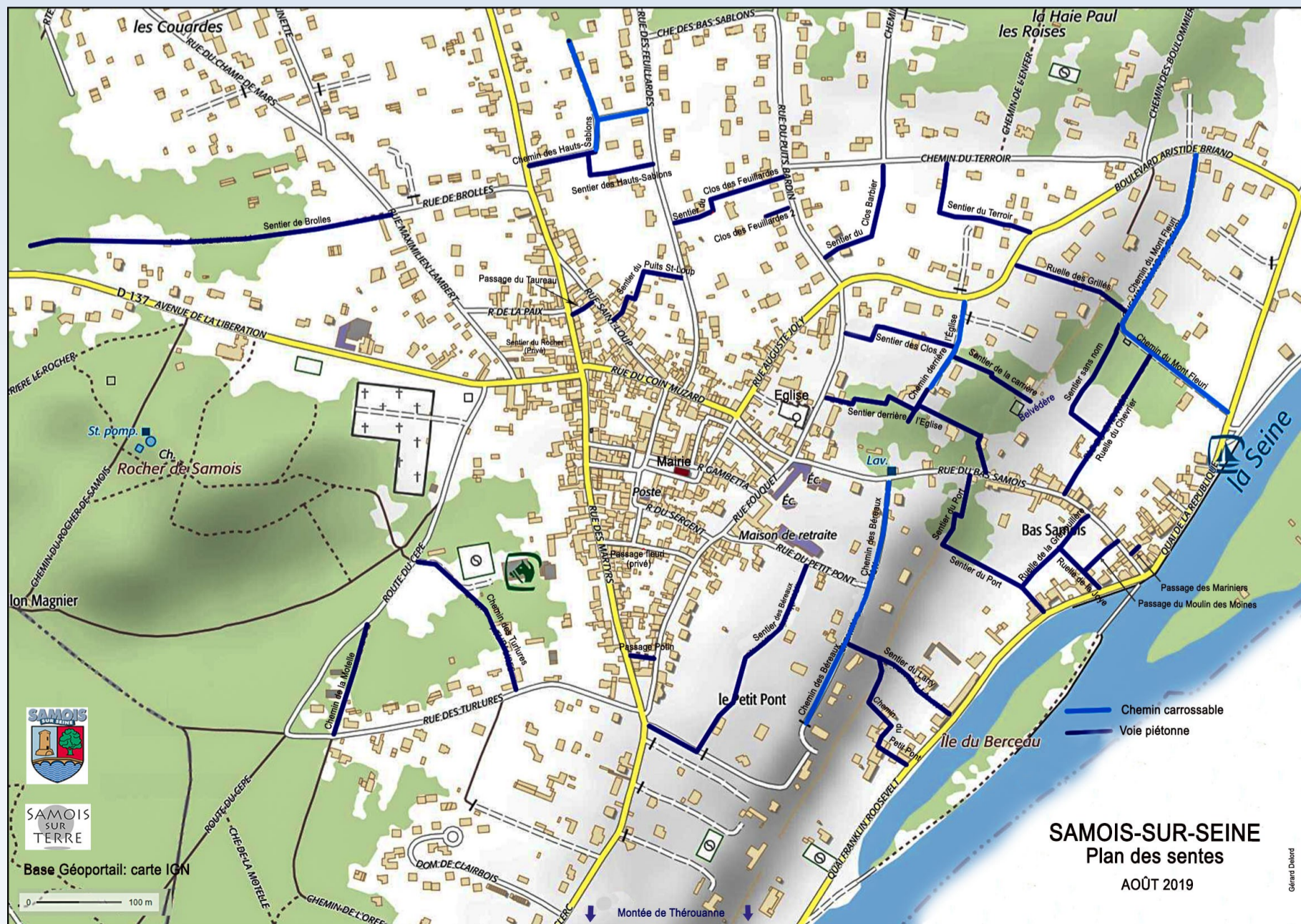
L'entretien de ces sentes était dans le passé assuré principalement par les riverains. Mais avec l'évolution de notre mode de vie, beaucoup de ces sentes n'ont plus été empruntées. La végétation les a progressivement envahies, et certaines étaient en grave danger de disparition comme en témoigne l'analyse faite par Serge Gache en 2004.

Sous l'impulsion de l'association Samoïs sur Terre et du comité de pilotage de la charte de l'environnement, un état des lieux a été fait fin 2018. Il est apparu que ces sentes, au-delà de leur utilité, constituent un patrimoine historique, paysager et écologique qu'il convient de préserver. La décision a été prise par la municipalité de s'engager dans leur reconquête, leur restauration et leur valorisation.

Des opérations d'élagage plus complètes que par le passé ont déjà été réalisées par la mairie début juin. Elles seront poursuivies. **Nous rappelons aux riverains de ces sentes, qu'il leur incombe de tailler leurs arbres et arbustes qui débordent sur l'espace public constitué par ces voies piétonnes.**

Afin de valoriser ce patrimoine, d'encourager l'utilisation de ces cheminements par la population et d'inciter les promeneurs à les parcourir, une **opération de balisage est lancée**. Des plaques de signalisation portant le nom de la sente et de l'endroit où elle mène seront apposées à leurs extrémités ainsi qu'à certains de leurs croisements. Elles seront toutes similaires, discrètes mais bien visibles, de taille 20cmx30cm, et fixées, chaque fois que c'est possible sur un mur en limite de propriété, ou à défaut sur un poteau de bois. **Nous espérons que les riverains qui seront sollicités donneront une réponse positive à notre demande.** Ainsi entre 45 et 50 plaques de signalisation doivent être posées dans le village.

Le plan de ces voies piétonnes sur une base de la carte IGN sera mis à la disposition du public à l'automne en mairie.



Point sur les travaux

Extension du cimetière

Le cimetière doit être agrandi car la place vient à manquer. Deux nouveaux éléments de columbarium ont déjà été installés à l'endroit qui leur était réservé. Le reste des travaux va concerner l'aménagement du terrain situé au-dessus de ce qu'il est encore convenu d'appeler « le nouveau cimetière ».

Des gradins vont être réalisés en gabions pour délimiter sur trois niveaux les espaces destinés à recevoir les nouvelles sépultures (environ 120).

Les travaux débutent la seconde quinzaine d'août et dureront jusqu'à fin-septembre.

L'équipement sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Certains gabions seront végétalisés, d'autres seront équipés de dalles les transformant en bancs.

Cela représente un investissement de 269 000€, entièrement financé par la commune.

Pôle Enfance

Après une première consultation des entreprises soldée par un échec, une seconde a été lancée et couronnée de succès.

L'opération va donc se dérouler avec du retard mais dans de bonnes conditions tant techniques qu'économiques.

Les travaux commenceront au début du dernier trimestre, ils

dureront un peu plus d'une année. Ce sera certes une source supplémentaire de désagrément pour le voisinage d'autant que ceux de l'EHPAD continueront sur la même période. Mais au final la commune disposera d'un équipement parfaitement adapté à ses besoins et conforme aux exigences réglementaires.

Cet investissement important coutera à la commune autour de 3,5 millions d'euros financé par un emprunt et une subvention d'un peu plus de 300 000€.

Pôle Santé

Le bâtiment construit par la SEM du Pays de Fontainebleau a été donné en location pour 30 ans à la commune par un bail signé le 24 juillet.

De son côté la commune sous-loue les divers locaux du 41 rue des Martyrs à des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmières, dentistes, psychologue, ostéopathe), les cabinets du 22 avenue de la Libération étant loués à des orthophonistes.

L'emménagement et la fin des aménagements techniques vont se faire peu à peu afin d'être totalement opérationnel le plus rapidement possible.



La police de sécurité du quotidien

Nous avons mis en place sur la commune la participation citoyenne.

Trop peu de Samoisiens connaissent son fonctionnement et l'utilisent. La police nationale lance un nouveau dispositif :

la Sécurité du Quotidien

Orchestré par la police nationale il se veut plus proche du citoyen.

Différents partenaires (mairie, police nationale, municipale, éducation nationale, bailleurs sociaux) travaillent ensemble pour régler rapidement les petits problèmes du quotidien, dans le domaine de la sécurité.

Comme pour le dispositif précédent, si vous rencontrez des difficultés, si vous êtes témoin de faits douteux, vous devez faire remonter l'information auprès :

de la mairie ou de la police municipale

et ce afin de pouvoir répondre au plus vite à vos demandes.

Si vous êtes témoin d'un fait grave ou d'un cambriolage : faites le 17

Un homme ou une femme averti, en vaut deux !

La police nationale a fait des contrôles de vitesse, à notre demande, sur la commune en mai et juin.

Une voiture banalisée s'est postée sur la départementale cinq fois de suite pendant 90 minutes.

Sur la centaine de véhicules qui sont passés

20% ont été verbalisés à plus de 50km/h

Cela fait beaucoup ne trouvez-vous pas ?

Pour mémoire la commune a fait le choix du « 30 km/h » pour tenir compte de l'étroitesse des rues et

des trottoirs, ne l'oublions pas,

après l'accident il sera trop tard pour avoir des regrets !



Le car (dernière minute...)

Un ajustement d'horaire est intervenu pour le car qui partait de la place de la République à 8h20, il partira à **8h25 pour arriver à la gare à 8h33**

Les cars scolaires, qui desservent le collège de Bois le Roi et le lycée de Champagne, seront assurés par la société des **cars Moreau**.



Association du foyer Django Reinhardt

L'association du foyer Django Reinhardt se dote de nouvelles activités.

AU COIN DU JEU : Jeux de société toutes générations confondues.

LA PHOTOGRAPHIE : Initiation à la photographie, connaître son appareil.

LE SCRAPBOOKING : Mise en page de photos.

L'INITIATION AU BRIDGE

ENEZ NOMBREUX, au Forum des associations le **6 SEPTEMBRE 2019**, au **FOYER DJANGO REINHARDT de 17h à 20h**

(site du foyer: <https://www.foyer-django-reinhardt.fr/>)

A LA DECOUVERTE DE NOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



S'informer et échanger sur le futur RLPi

Pour préserver notre patrimoine bâti et naturel tout en renforçant l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a initié en juin 2018 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Après un état des lieux des dispositifs d'affichage et des propositions d'orientations, le règlement et le zonage du futur RLPi ont été établis et présentés lundi 20 mai à 19h lors de la 2ème réunion publique en présence du Président de la CAPF, Monsieur Pascal Gouhoury. Ce fut un temps important de la concertation avant l'enquête publique, durant lequel les citoyens se sont informés et ont donné leur avis sur le futur RLPi.

Pour rappel, le RLPi est un document visant à mettre en place une bonne gestion du droit publicitaire sur tout le territoire afin de protéger le paysage et l'environnement tout en assurant une bonne visibilité aux activités. Il permettra aussi d'adapter la réglementation nationale de publicité aux spécificités des 26 communes du Pays de Fontainebleau.

Fort de ce diagnostic, des orientations pour une meilleure gestion des publicités et enseignes sur le territoire ont été définies, entre autres :

- ♦ la préférence pour les supports d'affichage de petit format
- ♦ l'encadrement de l'implantation des enseignes
- ♦ la régulation des enseignes dans les zones d'activités commerciales

L'affichage numérique est régi par des dispositions spécifiques afin de lutter contre la pollution visuelle et lumineuse et favoriser la réduction de leur impact énergétique. 2 orientations ont été choisies : L'encadrement des dispositifs numériques et lumineux et l'extension de la période d'extinction des dits dispositifs.

Le règlement et le zonage : quel support d'affichage et où afficher ?

Notre territoire est marqué par un patrimoine national riche et des sites naturels remarquables à protéger.

Le nouveau Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a défini des zones et sous-zones, au sein desquelles s'appliqueront des règles spécifiques pour les enseignes, pré-enseignes et publicités ainsi que les supports d'affichage autorisés ou interdits au sein de ces zones.

Pour notre territoire, **6 zones** ont été définies à retrouver sur le site de la CAPF.

La présentation du règlement et du zonage du futur RLPi est une étape importante pour informer le grand public mais aussi pour les élus, initiateurs de la démarche, afin d'identifier les éventuels points de crispation, de rassurer les participants (commerçants, etc.) et d'annoncer l'enquête publique. Pour en savoir plus sur le futur RLPi, aller sur le lien suivant du site du Pays de Fontainebleau :

<https://www.pays-fontainebleau.fr/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal/> ou sur le site de Samois-sur-Seine / village / enquête publique et consultation

Et après le règlement...

La démarche se poursuit avec l'arrêt du projet le 5 septembre 2019 suivi de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées. Cette consultation est la validation du futur RLPi par les parties prenantes institutionnelles et politiques. L'enquête publique, prévue entre décembre 2019 et janvier 2020, est la dernière étape avant l'approbation mais aussi le dernier moment d'expression publique durant lequel il sera encore possible de commenter le futur RLPi.



Le Smictom

Suite à une circulaire reçue en mairie qui montrait une augmentation des déchets collectés sur la commune, nous avons demandé des explications aux responsables de l'organisme concerné et vous communiquons la réponse :



« L'évolution entre 2018 et 2019 le coût pour la commune de Samois est de 0.12%. Il s'agit donc d'une stabilité des coûts alors même que les coûts de collecte ont augmenté de près de 3% en 2019. Pour le cas particulier de Samois, nous avons constaté une hausse globale des tonnages collectés alors que la tendance du SMICTOM est à la stabilité voire à la baisse pour certains flux de déchets tels que les végétaux ou les emballages et journaux magazines :

- + 2.91% pour les ordures ménagères à Samois (alors que la moyenne SMICTOM est de +0.08%)
- + 0.11% pour les déchets verts (alors que la moyenne SMICTOM est de - 5.10%)
- + 0.36% pour les emballages et journaux magazines (alors que la moyenne SMICTOM est de - 3.77%)
- + 4.73% pour le verre (alors que la moyenne SMICTOM est de - + 0.36%)

Les déchets collectés et traités sont facturés à la tonne, ce qui impacte en grande partie le coût du service lorsque les tonnages sont en hausse comme cela est le cas à Samois.

Concernant une éventuelle explication de cette hausse, il semblerait qu'une agmentation de la population soit possible mais vous êtes peut-être plus en mesure de me confirmer cette information.

Enfin, sachez que cela ne signifie pas que les habitants verront cette évolution de 0.12% sur leur taxe d'ordures ménagères si en effet la population a augmenté. »

Après avoir pris connaissance de cette réponse, quelques réflexions s'imposent : Au vu du nombre de constructions ces derniers temps l'augmentation des ordures ménagères peut s'expliquer.

Par contre qu'il y ait davantage de déchets verts est difficilement acceptable.

Pour la plupart d'entre nous, nous possédons un jardin et pourrions stocker les déchets verts pour faire du compost. Le Smictom propose, à des coûts très bas, des composteurs.

Pour les journaux, emballages et le verre cela peut s'expliquer par un meilleur tri.

Le Smictom et les services de la mairie sont à votre disposition pour étudier ensemble toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer.



Les sapeurs-pompiers de Vulaines sur Seine



recrutent des jeunes volontaires

Contenu général de la formation

- > Premiers secours en équipe (Brevet de secourisme)
- > Formation d'équipier prompt-secours
- > Gestion du stress
- > Formation aux gestes et postures (Prévention lombalgies)
- > Formation d'assistant sécurité (reconnue dans les collèges)
- > Prévention des risques incendies et risques liés aux accidents de la vie courante
- > Formation incendie générale
- > L'engagement citoyen et le réseau associatif

Cette formation de jeunes sapeurs-pompiers se déroule le samedi après-midi de 14h00 à 18h30 et constituée d'un programme étalé sur 4 années de formation (cours théoriques, cours pratiques, sport).

JSP 1 - Découverte des matériels et enseignement

JSP 2 - Mise en application simple

JSP 3 - Mise en application renforcée ++++

JSP 4 - Mise en situation contextualisée Sapeurs-pompiers + brevet Jeunes sapeurs pompiers

- Cotisation pour l'année 110 Euros

- Travail sur la cohésion de groupe

- Travail sur l'autonomie

- But : devenir sapeur-pompier volontaire à la fin des 4 ans

Age de recrutement 2005/2006

Pour plus de renseignement :

- SGT DELAMARE Cédric (Président de section JSP)

- Téléphone 01.60.71.55.40

- Email : jspvulaines533@gmail.com

- Site internet : <http://jsp533.e-monsite.com>

- Préparation recrutement année 2019/2020




Histoire d'eau !...

Son coût

Les activités nécessaires au service de l'eau potable et de l'assainissement sont nombreuses : c'est ce que chaque citoyen paie et non la simple utilisation de l'eau qui est un bien collectif. Ainsi votre facture d'eau comprend toutes les actions liées à la production et à la distribution de l'eau, à son assainissement, et les redevances reversées aux organismes publics (comme les agences de l'eau) pour financer les actions de lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux de collecte. Le service client et le service d'urgence 24h/24 en font également partie. Ces éléments expliquent donc que le prix de l'eau varie d'une commune à une autre.

Son traitement

L'eau potable distribuée sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est puisée à plusieurs mètres de profondeur dans la nappe phréatique. Mais avant d'être consommée, celle-ci doit d'abord être traitée. L'eau qui arrive à votre robinet est un produit alimentaire. Sa qualité répond à des normes très strictes : pour être déclarée potable, l'eau du robinet doit répondre à 56 paramètres définis par le Ministère de la Santé. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, ce sont 6986 analyses qui sont réalisées chaque année par les autorités sanitaires et par le délégataire du service public. Cela représente 19 analyses par jour. L'eau est un des produits alimentaires les plus contrôlés. L'objectif est de pouvoir consommer l'eau du robinet en toute confiance. L'eau du robinet contient des minéraux essentiels à la santé. L'eau distribuée est une eau plutôt moyenne en dureté. La ressource ayant une origine différente pour les communes du territoire, la minéralisation est légèrement différente.



Édité le : 09/05/2018
 UID: SAMOIS SUR SEINE - n° : 07700 764
 Collectivité : SAMOIS-SUR-SEINE MAIRIE

MAIRIE DE SAMOIS S/SEINE
 COURRIER ARRIVE
15 JAN. 2019

Qualité de l'eau distribuée à SAMOIS-SUR-SEINE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin-right: 10px;">A</div> <div style="font-size: 0.8em;"> <p>A : Eau de Bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé*</p> <p>*Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon isolée</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p> </div> </div>

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 13 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 4 Moyenne : 15,9 mg/L Maximum : 16,4 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,09 mg/L Maximum : 0,09 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 5 Moyenne la plus élevée : 0,016 µg/L Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°F). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	Nombre de contrôles : 4 Moyenne : 20,4 °F Maximum : 21,4 °F Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau
 Eau d'origine souterraine. L'arsène de distribution est alimentée par
 2 usines de traitement
 et 7 captage(s)

Le maître d'ouvrage : SAMOIS-SUR-SEINE MAIRIE, délégué tout ou partie de la gestion à SAUR SECTEUR GATINAIS-BIOLÉONNE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :
 - 17 prélèvements physicochimiques,
 - 13 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
 Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS

- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/le-control-santaire-de-l-eau-104693.0.html>

ARS Ile-de-France Délégation Départementale de Seine-et-Marne - 13, avenue Pierre Point - 77127 LIEUSANT - Standard : 01 78 48 23 28 - www.ars.iledefrance.sante.fr

17718 8 663

Pour toute intervention, fuite, interrogation, la SAUR est votre interlocuteur : **N° d'urgence est le 03.58.58.20.09**

Sur votre facture vous pouvez également trouver toutes les indications nécessaires. Nous profitons de cet espace pour vous communiquer la dernière fiche d'analyse de l'eau qui vous est distribuée à Samois.

MANIFESTATIONS - ANIMATIONS

6 septembre : Forum des associations, cours du Foyer à partir de 17h

7-8 septembre : Festival TERRE AVENIR à Veneux-Les Sablons

8 septembre : Fête de la Saint Fiacre (fête des jardiniers)

19 septembre : 5ème anniversaire du Marché sur la Place

20 au 22 septembre : Journées du patrimoine

26 septembre au 5 octobre : Les Briardises - Festival de Théâtre pour rire

Plus d'informations sur : www.samois-sur-seine.fr - <https://fr-fr.facebook.com/samoisvillage/>

Directeur de la publication : Didier Maus — Coordination : Marc Montenvert